Les permanences du PAD pendant le confinement

Durant le confinement, le Point d'Accès aux Droits s'adapte aux conditions sanitaires. Retrouvez l'ensemble des permanences disponibles au sein de la maison des droits et des solidarités.

Permanences maintenues :

- France victimes 62
- Ecrivain public
- Conciliateur de justice
- Avocat
- MDS - Assistantes sociales
- CAF
- Familles de France
- CLLAJ
- EPDEF

Permanences maintenues par téléphone :

- CIDFF
- CLCV
- FNATH
- ANGDM

Permanences annulées :

- ADIL
- Notaire
- Défenseur des droits

- CARSAT
- CPAM

Publié le 03 novembre 2020